

Relevé de conclusions :
Bureau CLD – 06 février 2012
Communauté de communes du Pays des Couleurs (Morestel)

Personnes présentes :

Membres du bureau CLD : Anne Améziane, Hervé Barres, Bertrand De Germiny, Yves François, Yvan Gautronneau, Emmanuel Gindre, André Mansiaux, Jean-François Moyne, Pascal N’Kaoua, Eric Rodamel, Jean-Louis Sauvonnet, Alain Varnet, Catherine Veyron.

Représentants SYMBORD : Christian Giroud (Vice-Président SYMBORD en charge du CDRA), Vincent Cleux (Animateur CDRA), Claire Delorme (Animatrice CLD).

Personnes excusées :

Michel Chinchole, José Dias.

Ordre du jour :

- présentation des membres du bureau CLD au comité de pilotage CDRA
- réunion de bureau CLD :
 - présentation du bilan des 3 premières années du CDRA par l’animateur généraliste
 - début de la réflexion sur l’avenant au CDRA

Lors du COPIL CDRA, les membres du bureau CLD ont été présentés, suivi d’un bref échange avec les élus et d’un pot de l’amitié. La réunion de bureau CLD a ensuite débuté vers 20h25.

Vincent Cleux, animateur généraliste, a présenté un **bilan des 3 premières années du CDRA** détaillant chaque axe, objectif et action de ce contrat. Sa démonstration s’est appuyée sur un tableau (qui n’est qu’un document de travail) listant pour chaque action les subventions régionales prévues et celles engagées au mois de janvier 2012.

Un code couleur est utilisé dans ce tableau : en vert, l’action fonctionne bien, en orange moyennement, en rouge difficilement. En fonction des résultats et perspectives pour chacune des actions, des propositions d’évolution budgétaire pourront être proposées dans le cadre d’un avenant.

Aujourd’hui, aux 2/3 du déroulement du contrat, seulement 30% environ des crédits ont été engagés. Les résultats sont donc assez négatifs et s’expliquent entre autre par la demande de la Région de réaliser des schémas directeurs avant d’agir. Les deux premières années du contrat ont donc été marquées par de nombreuses études imposées par la Région tandis que les élus du territoire souhaitaient du concret. Afin d’être subventionnables, les projets avaient aussi comme contrainte d’être exemplaires et innovants (en terme de développement durable, etc.). D’autre part, entre le moment où le contrat a été élaboré et aujourd’hui des changements de municipalité ont eu lieu. Ils ont pu se traduire par des volontés politiques différentes induisant des actions fonctionnant mieux que d’autres.

Les maîtres d’ouvrage (à 90% des collectivités) ont aussi un rôle important, certains étant plus actifs que d’autres, des actions sont parfois abandonnées.

Le CLD doit formuler son avis dans le cadre de la production de cet avenant qui tendra certainement vers le recentrage du CDRA sur 2-3 thèmes forts plutôt qu’une soixantaine d’actions.

Axe 1 – S’inscrire dans un projet d’aménagement durable du territoire

Objectifs 1 et 2 – urbanisme, aménagement espaces publics

1.1 et 2.1 : en ce moment déroulement du schéma directeur

2.2 : poste du chef de projet SCOT (Nadège Abon)

2.3 : formations CAUE/CIFODEL à destination des collectivités – aides sur les études qualités des communes – projet de développement d’un outil SIG (Système d’Information Géographique)

2.4 : inventaire et restauration du patrimoine bâti (mené par la Maison du Patrimoine)

→ fonctionnent bien même si peu de concret encore car on est au cœur du déroulement des études. Ce sont des actions difficiles car elles touchent la problématique d'aménagement du territoire : la Région demande un projet de territoire commun aux communes de Boucle du Rhône en Dauphiné en matière d'urbanisme, d'aménagement, de déplacements, etc. alors qu'il n'y a pas de projet de territoire. Ce sont finalement les bureaux d'études avec la réalisation de schémas qui fournissent un projet de territoire. Ainsi sur le patrimoine bâti, plusieurs thématiques créent une cohérence territoriale : au fil du Rhône, pays de pierres, paysages peintres et artistes.

Objectif 3 – Habitat/Foncier

Cet objectif 3 sur la question de l'habitat ne fonctionne pas. En effet, les communes et communautés de communes travaillent chacune de leur côté et n'ont pas forcément toutes de PLH. Seul l'action sur les OPAH marche assez bien.

Objectif 4 – Agriculture/Environnement

Beaucoup de ces actions sont menées dans le cadre du PSADER qui a du mal à sortir des projets. Dans le monde agricole, le besoin d'animation est très long et il est souvent difficile de convaincre les élus.

L'action 4.5 sur les pelouses sableuses portée par les communautés de communes et animé par LoParvi et le SYMBORD fonctionne très bien.

Objectif 5 – Tourisme doux/Randonnés

5.1 : CFEL et boucles secondaires Via Rhôna : rien d'engagé pour l'instant - en attente de la mise en route des projets. Sur la CCPC, les élus ont été convaincus de l'intérêt de la Via Rhôna dès lors où elle est arrivée aux portes de la CCPC, dans l'Ain. Il reste encore à convaincre les élus de la CCIC dont beaucoup n'y voient aucun intérêt puisque leur territoire communal n'est pas concerné... **C'est certainement les habitants qui pourraient le mieux convaincre les élus en montrant leur intérêt pour le vélo en tant que loisir mais aussi moyen de transport.**

5.2 : Projet de sentiers thématiques autour du Rhône sur les Avenières, Brangues, etc.

Objectif 6 – Déplacements - transports collectifs et solutions alternatives

Etude Mobilité sur le grand Nord Isère (les 3 CDRA) qui prend en compte le projet de prolongement du Tram « Léa » jusqu'à Crémieu et apporte des pistes de solution en terme de déplacements doux, de covoiturage, etc. Création de l'agence de mobilité (actuellement recrutement de son futur directeur) qui aura un statut associatif, le Président du CLD devrait avoir un siège dans le conseil d'administration de cette association plus un de suppléant CLD. Les élus mais aussi le CLD ont un rôle important à jouer dans cette agence de mobilité pour marquer la présence du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné et ne pas être abandonné à côté de l'axe CAPI-La Tour du Pin.

→ Suite à la réunion de bureau du 6/02, l'association « Agence de Mobilité » s'est constituée. Serge Menuet, Président du SYMBORD, en a été élu le Président par le conseil d'administration, et Pascal N'Kaoua le trésorier (suppléant : André Mansiaux).

Objectif 7 – Accompagner le projet de territoire

7.1 : financement du poste d'animateur généraliste CDRA (Vincent Cleux), une partie du poste d'assistante de gestion (Stéphanie Michel), le poste d'animateur CLD (Claire Delorme) et le fonctionnement du CLD. Abandon du projet de recrutement d'un mi-temps chargé de la communication.

7.2 : Mission AGEDEN – sensibilisation, information et accompagnement pour les économies d'énergie

7.3 : équipements exemplaires : les deux projets de piscines ont été abandonnés – pas de nouveau projet.

Axe 2 – Valoriser le tissu économique local dans sa diversité

Objectif 8 – Développement économique

C'est une thématique portée par les communautés de communes qui en ont repris la compétence suite à la dissolution du comité d'expansion, il n'y a pas eu de projet de territoire commun.

Objectif 9 – Bioressources / St Exupéry

Seule l'action sur le développement de la filière bois fonctionne bien

Objectif 10 – Maintien et transmission des entreprises

10.1 : Nord Isère Initiative

10.2 : PSADER – le renouvellement des exploitations agricoles est très compliqué et prend beaucoup de temps, ce qui explique notamment le manque de succès de cette action.

Objectif 11 : Activité commerciale et artisanale

11.1 : Unions commerciales – poste d'animation et de coordination, actions collectives pour les UC (développement d'un E-commerce...), CCIC met en place un FISAC.

11.2 : action valorisation de l'artisanat d'art portée par la Chambre des Métiers de Vienne. Depuis le départ d'Odile Proust qui suivait cette action, personne ne travaille dessus et de ce fait plus rien n'est entrepris. Le précédent CLD avait bien suivi le début de la mise en œuvre de cette action. De nombreux artisans d'art sur le territoire sont aujourd'hui confrontés au manque d'activité (complètement de plus en plus leur activité avec un autre travail), c'est le premier domaine touché par la crise.

Objectif 12 – Ressources humaines

12.1 : action rapprochement écoles-entreprises animée par le CLD, financée à 100% par le SYMBORD. Normalement les frais de déplacement et les frais de bouche ne sont pas remboursés ; et même s'il n'y a pas de règles et qu'il y a plus ou moins de souplesse, il vaut mieux éviter les frais de transport.

12.2 : insertion professionnelle – Mission Locale Nord-Isère

12.3 : insertion sociale – en suspend (partenariat entre 2 associations Bel Arc en Ciel et Couleurs et Senteurs mais semble abandonné. Peut-être un nouveau projet en cours de réflexion).

Objectif 13 – Tourisme et Loisirs

Actions qui fonctionnent très bien

Objectif 14 – Mise en réseau

14.1 : Financement du poste chargé de mission tourisme, patrimoine et déplacements doux (Nicolas Rideau).

14.2 : début de la mise en œuvre de cette action de communication sur le patrimoine et les déplacements doux (pas de promotion – devait être une action du groupement des offices de tourisme mais depuis fin du GOTSI récupération SYMBORD).

Objectif 15 – Diversifier activités agricoles et circuits courts

15.1 : Circuits courts – PSADER

15.2 : Agritourisme – action difficile car il n'est pas possible de financer les frais d'investissement.

Axe 3 – Promouvoir et développer les services à la population

Objectif 16 – réseau et pôles de services à la population

16.1 : le schéma pour un réseau d'accueil de la petite enfance est financé par la Région, mais depuis environ 2 ans, les frais d'investissement pour les structures d'accueil ne sont plus pris en charge par la Région.

16.2 et 16.4 : la question des services n'a pas marché du tout. Les élus partent du principe que l'information sur les services à la population ou le développement de pôles de services est un sujet qu'ils doivent piloter et gérer à leur échelle. Cela explique le rejet qu'il y a eu sur le début de travail engagé par l'ancien CLD (recensement des services, des manques et besoins).

Objectif 17 – Initiatives culturelles locales

L'action 17.2 mériterait d'être recadrée car elle finance actuellement tout type d'évènement plus ou moins culturel (logique de guichet plus que de projet de territoire).

17.4 : Liens entre acteurs du territoire – CARDON – réalisation de la charte de Territoire qui avance bien. Le CLD peut prendre un rôle intéressant d'intermédiaire avec les élus.

Pourquoi un avenant ?

→ pour recadrer, relancer les actions. Il manque parfois un déclic sur certaines actions ou alors un porteur de projet à trouver. Si un avenant est produit, au lieu de n'avoir que 5 ans de contrat, on passera certainement à 6 ans et en CDDRA (Contrat Développement **Durable** Rhône Alpes). Si l'on se réfère au document de travail de réflexion sur l'avenant, il y aurait des mouvements budgétaires d'environ 700 000 euros.

→ La réflexion sur l'avenant débute. Deux points phares émergent des discussions : les éclairages publics et les déplacements doux, des projets structurants qui intéressent les élus. Il y a aujourd'hui trop de « petits » projets et donc de dossiers, il semble plus intéressant pour le projet de territoire d'avoir un ou deux gros projets tels que les déplacements doux. Les changements de système des éclairages publics pour réaliser des économies d'énergies prennent beaucoup de temps (beaucoup de communes n'ont pas encore transféré cette compétence et ne savent pas à qui transférer cette compétence : le Syndicat départemental d'électricité ou la communauté de communes ?). Mais cela génère un coup très important (rien que sur la CCPC cela représente approximativement 800 000 euros). La Région n'a pas encore donné son accord sur le financement des éclairages publics.

Les deux communautés de communes du territoire ont des approches différentes sur l'avenant au CDRA :

- la CCIC reprend ligne par ligne le contrat.
- la CCPC regarde d'abord son propre projet de territoire et en fonction de ses intérêts essaye de caler le CDRA dessus, c'est ainsi que sont sortis les deux projets déplacements doux et éclairages publics.

La Région demande au territoire de la Boucle du Rhône un projet commun et partagé entre les élus. Il ne doit plus y avoir de projet porté par une seule commune comme ça a trop longtemps été le cas avec une logique de guichet. Il apparaît très compliqué de faire travailler plusieurs collectivités ensemble (déjà qu'il est difficile pour les communes de travailler ensemble dans leur communauté de communes).

Et comment seront accueillies les réactions du CLD dans tout ça ?

Un domaine présente des résultats très mauvais dans le CDRA : le secteur du développement économique. Le CLD pourrait peut être réfléchir à cette question qui a été délaissée d'autant qu'elle paraît primordiale pour le développement du territoire : on crée des activités sur le territoire = on limite les déplacements + encourage les filières de formation des jeunes du territoire. Il est d'ailleurs observé de manière générale en France que les jeunes sont très peu mobiles finalement par rapport à leur origine géographique. Lors des 2èmes Rencontres du Nord Isère organisées par le Conseil Général, il a été présenté un début de réflexion sur un éventuel développement d'universités en Nord Isère.

Comment organiser le travail du CLD sur cet avenant ?

Ce tableau donne des pistes sur l'avenant. Le CLD peut faire des propositions mais doit trouver aussi les porteurs de projet et être en adéquation avec ce qui est souhaité par la Région, les compétences des communautés de communes, etc.

Pour plus d'information sur le CDRA, consultez le site du SYMBORD rubrique documentation / CDRA, lien : <http://www.symbord.fr/frontside.php?niv1=4&niv2=42&pg=avec&type=4> (charte, fiches actions...).

Il semble intéressant que chaque membre du bureau du CLD prenne un peu de recul sur le document qui a été présenté puis réagisse par mail ou téléphone auprès de Claire Delorme afin de faire avancer la réflexion avant la prochaine réunion de bureau CLD (pour proposer un avis pour le Conseil de Gouvernance du CLD le 23 avril).

Nota : Le conseil de gouvernance du CLD - regroupant les 30 personnes qui étaient candidates au bureau - est l'« instance » CLD qui doit produire un avis sur cet avenant. Cependant, des propositions doivent être préparées au préalable pour que cette réunion du conseil de gouvernance aboutisse sur un avis constructif.

Objectif pour le CLD → ne pas être trop ambitieux vis-à-vis de l'avenant : se concentrer sur 2-3 actions importantes et apporter un travail de qualité.

N'oubliez pas de faire part de vos **commentaires sur la proposition de charte éthique** (distribuée en fin de réunion et consultable sur le site du CLD).

Merci de noter dans vos agendas **la prochaine réunion de bureau** qui se tiendra le **lundi 2 avril de 18h à 20h** à Crémieu (le lieu de la réunion vous sera précisé ultérieurement sur la convocation).